



PROTOCOLE MODELISME NAVAL

Préambule:

L'ensemble des règles et des consignes s'appliquent en suivant les protocoles de santé publique « coronavirus ».

Les règles et les consignes du club ci-dessous s'appuient sur les textes édités par:

- Le Ministère des Sports
- Le Ministère de la Santé
- Le groupe de travail: Guide des Equipements Sportifs, Sites et Espaces de Pratique Sportives édition mai 2021

Dispositions applicables à dater du 1er juillet 2021

Dispositions générales

- La manifestation se déroule dans le respect des règles de distanciation sociale
- Tout participant ne peut pas accéder à l'amicale sans son masque, sans son gel hydroalcoolique ou/et moyen pour se laver les mains avec du savon
- Tout participant apporte son(ses) moyen(s) de désinfection du matériel (spray alcoolisé, nettoyant ménager, ...)
- Un registre des présents est tenu
- **Ne pas oublier que tout participant à une manifestation de groupe doit pouvoir présenter à une autorité sanitaire, en fonction des directives locales:**
 - Un test PCR négatif récent
ou un certificat de vaccination (ou une attestation médicale COVID)
ou un certificat médical post COVID
- En amont de la manifestation un listing des inscriptions est tenu (nom, prénom, adresse mail pour les individuels ou adresse du club, un numéro de téléphone de contact)
- **Port du masque obligatoire sur le lieu de l'activité**
- **Les participants utilisent exclusivement leur propre matériel**
- **Tout matériel touché est après utilisation désinfecté**
- Tout participant apporte son siège, il ne doit pas le mettre à la disposition d'un autre participant ou il doit le désinfecter au préalable
- Les tables communes de présentation en fin d'activité sont désinfectées par les utilisateurs
- Le moment de la restauration individuelle est organisé par groupe d'une même famille ou

d'un même club ou par regroupement de modélistes tout en ne dépassant pas des groupes de **10 personnes**

- Les groupes doivent être espacés d'au moins 2 m.
- Les groupes pendant la restauration doivent disposer de gel hydro-alcoolique et d'un autre moyen pour se laver les mains
- Le club ne fournit aucun matériel de restauration (verre, assiette, serviette, fourchette, cou-teau, etc.)
- **Une poubelle spécifique aux moyens de protection jetables est mis à disposition**
- Aucun moyen de protection à usage unique (masque, gants, serviette nettoyante, etc.) n'est jeté sur la voie publique
- **La cigarette et le vapotage sont interdits dans les activités et à proximité CE n° 1907/2006 P00484V02/02**
- **Pas d'utilisation de gel hydroalcoolique en présence de modèle à machine à vapeur**



Public de l'exposition et des démonstrations

- Les zones réservées à la présentation des modèles et au pilotage sont délimitées par de la rubalise ou tout autre moyen
- La distance séparative « zones d'expositions/démonstrations » / « public ou visiteur » doit permettre de respecter la distanciation sociale
- **Le public n'a pas accès aux zones réservées aux modélistes**
- **Port obligatoire du masque face au public**
- La zone de pilotage et de mise à l'eau est définie pour respecter la distanciation sociale entre chaque participant



SECURITE GEL HYDROALCOOLIQUE MAINS règlement CE n°1272/2008

- **Lavage 5 gels consécutifs puis 1 au savon**
- Liquide et vapeurs inflammables
- Provoque une irritation des yeux
- Tenir hors de la portée des enfants les produits de désinfection

